



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1886

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Sœur Janin - Résidence Champvert - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'OPH Grand Lyon Habitat

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1886**

commission principale : urbanisme
commune (s) : Lyon 5°
objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Sœur Janin - Résidence Champvert - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'OPH Grand Lyon Habitat
service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte du projet

La résidence Champvert, propriété de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat est située rue Sœur Janin dans le 5ème arrondissement de Lyon, à proximité de la rue Edmond Locard et du quartier du Point du jour. Construit dans les années 1970 et comportant au total 382 logements, ce site bénéficie d'un environnement de qualité et d'une géographie privilégiée (situation en hauteur, proximité des espaces verts). Le groupe d'habitations est également situé dans un environnement où la mixité urbaine est réelle (terrains de sports, coulée verte, centre médico-chirurgical, école maternelle, logements de la Société anonyme de construction de la ville de Lyon -SACVL-, etc.).

En dépit de ce positionnement, la résidence Champvert qui subit des dégradations récurrentes et connaît des difficultés de vie sociale depuis plusieurs années est inscrite au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Ce groupe d'habitations souffre d'une image assez dure, liée entre autre à une densité de construction forte côté rue Sœur Janin (on dénombre 480 logements sociaux sur un foncier d'environ 3 hectares) et à des revêtements en majorité de type minéral, enrobés notamment.

Le stationnement de surface tient une place importante au cœur du site. La présence prédominante du parking en silo au cœur de ce groupe d'habitations renforce cette ambiance austère et monotone. Ce parking est construit sur trois niveaux et contient 198 places de stationnements en box dont 80 places condamnées. La dalle de surface de cet ouvrage est occupée par 87 places de parking. Le parking en silo présente des dysfonctionnements et sa configuration est source d'une grande partie des maux de la résidence. Il est en particulier le lieu de dysfonctionnements sociaux et urbains. La proximité entre l'immeuble d'habitation et l'infrastructure de parking matérialise un couloir particulièrement insécurisant. En outre, le parking occulte la vue de certains appartements en rez-de-chaussée des immeubles. Aussi, a-t-il été décidé de travailler en priorité sur cet espace central en traitant le parking afin de redonner au paysage urbain une nouvelle image plus aérée et sécurisante.

Les axes principaux du projet ont reposé sur les principes d'aménagement suivants :

- la démolition d'une allée du parking et la création d'un talus planté créant une ouverture de vue pour les logements en rez-de-chaussée,
- la suppression des stationnements en terrasse du parking et la création d'un square végétalisé,
- la création en rez-de-chaussée des immeubles d'un espace urbain composé d'un large trottoir, d'une voie à sens unique et d'espaces plantés en pied d'immeuble,
- la redistribution et la mise en sécurité des places de stationnement en surface et dans le parking en silo.

Les logiques de développement durable ont été prises en compte par le biais :

- de l'insertion professionnelle : 4 lots du marché ont fait l'objet d'une clause d'insertion, 4 205 heures ont été comptabilisées et réparties entre 6 personnes. *In fine*, le recrutement d'une locataire de la résidence est intervenu,
- de la sécurité des habitants : les nouveaux aménagements apportent des réponses concrètes à la sécurisation de l'espace central de la résidence (ouverture de l'espace, contrôle d'accès du parking et puits de lumière naturelle),
- de l'environnemental avec l'atténuation par le renforcement des plantations de l'aspect minéral et dur de l'ancien parking. De plus, les nouveaux végétaux demandent peu d'arrosage au-delà des deux premières années. Enfin, le chantier de démolition partielle du parking a fait l'objet d'un mode opératoire précis afin de limiter les nuisances (arrosages, sciage des bétons et plages horaires concertées),
- du territoire par la valorisation du cadre de vie quotidien des habitants (square et aire de jeux favorisant l'appropriation du lieu).

Les principes du projet ont été présentés en réunion publique auprès des habitants en mai 2006. Une étude des usages et de composition urbaine à l'échelle du quartier a été réalisée entre fin 2006 et début 2007. Elle a permis de préciser l'utilisation des espaces par les habitants et les possibilités d'amélioration. L'étude a confirmé la pertinence d'aménager un espace de détente (square, aire de jeux, etc.) sur la dalle supérieure du parking en silo. Une nouvelle présentation publique a été faite auprès des habitants le 22 mars 2007 afin de présenter les conclusions de l'étude de faisabilité et des études de maîtrise d'œuvre engagées parallèlement.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de Grand Lyon Habitat ont été réalisés en 2009.

Le montage financier global du projet

Le coût total des travaux s'élève à 2 390 000 € TTC.

Libellé	Montant
Fonds propres Grand Lyon Habitat	230 171 €
Prêts	232 829 €
Subventions CUCS dont :	1 927 000 €
<i>Ville de Lyon</i>	<i>663 800 €</i>
<i>Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>663 800 €</i>
<i>Région Rhône-Alpes</i>	<i>599 400 €</i>
Total	2 390 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 663 800 € au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Lyon 5° Sœur Janin - Résidence Champvert,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'OPH Grand Lyon Habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, sur l'opération n° 2311 pour un montant total de 663 800 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2010 - compte 204 170 - fonction 824 - selon l'échéancier suivant :

- 663 800 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.